

sa terre, sans compter le fruit de son travail; il me semble donc que s'il lui plaît de rester dans la province, il sera bon que le gouvernement provincial tâche, avec l'aide du pouvoir fédéral, d'établir cet homme dans une autre région où il puisse se livrer à l'agriculture avec profit. Je proposerai volontiers que l'on fasse servir une partie des terres du domaine fédéral, pourvu que l'Etat en reste toujours le maître, au rétablissement de ces colons afin qu'ils continuent d'habiter dans les provinces où ils se sont fixés. Quoi qu'il en soit, nous nous écartons de l'objet de la discussion.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans ce cas, je conseille au ministre de faire porter tous ses soins sur la solution de la question, parce que, à en juger par la déclaration dénuée de sens faite par le premier ministre cet après-midi; il est bien à prévoir que lui-même, ou son successeur, retiendra encore longtemps la gestion du domaine fédéral.

L'hon. CHARLES STEWART: En pareille matière, il n'y a rien de tel que l'optimisme. Nous en sommes à l'examen de la dépense de \$5,000 qu'entraîne chacune des quatre équipes chargées de l'examen de terres en vue de la colonisation; de la dépense de \$4,000 occasionnée par chacune des deux équipes employées aux levés hydrographiques des anciennes subdivisions—car le recul constant des eaux fait surgir des contestations, et de la dépense relative aux deux équipes employées aux levés topographiques de la section de Calgary et de la réserve forestière de la montagne des Cyprès, les frais de l'une étant de \$4,000 et ceux de l'autre, de \$5,500. Nombre de colons vont s'établir à la montagne des Cyprès. A mon entrée au ministère, j'ai constaté que certaines gens avaient fait surgir des contestations en occupant des terres de cette région-là sans titre aucun. Il va falloir qu'une équipe d'arpenteurs se transporte sur les lieux dans le cours de l'été. Le crédit embrasse aussi les frais de l'équipe qui s'occupe de l'arpentage de terres réunies en groupe et d'autres terrains; la dépense de \$6,000 qu'entraîne chacune des cinq équipes chargées des levés topographiques dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et les \$4,000 que coûte chacune des deux équipes employées aux arpentages de subdivision dans la zone des chemins de fer de la Colombie-Anglaise.

J'ai eu une entrevue assez mouvementée, aujourd'hui, avec une délégation de la Colombie-Anglaise, au sujet de cette affaire.

[L'hon. Ch. Stewart.]

L'un des membres de cette province et quelques fonctionnaires du département ne s'entendaient pas complètement sur les méthodes à suivre. Il faudra nommer quelqu'un dans cette zone de chemin de fer pour ce travail.

Il y a aussi le crédit relatif aux dépenses de quatre brigades qui travailleront aux levés de lignes et à des nivellements dont un tiers des frais seront à la charge de l'Alberta, la Colombie-Anglaise et de la commission des limites provinciales. Depuis un grand nombre d'années, le gouvernement de l'Alberta contribue pécuniairement à la délimitation de la ligne frontière internationale du nord. J'imagine que le travail devrait être bientôt achevé. Il y a en outre le subside relatif aux levés des concessions forestières et à d'autres travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, au montant de \$20,000. Voilà le rapport en résumé, sans mentionner la cartographie topographique et les divers item qui complètent le reste du crédit. Je me demande comment je pourrais le diminuer de moitié. Je suis convaincu qu'il pourrait être réduit une autre année mais je suis convaincu que des fonctionnaires au service de l'état depuis dix ou quinze ans ont droit à un an d'avis au moins afin de se trouver un autre emploi. Quelques-unes des brigades sont déjà en route. Quelques-unes sont en partie outillées et d'autres le sont complètement pour le travail qu'elles doivent faire cette saison.

L'hon. M. GUTHRIE: Quelle est la somme totale des travaux topographiques des provinces de l'Ouest.

L'hon. CHARLES STEWART: \$30,000.

L'hon. M. GUTHRIE: Je doute de la sagesse de cette dépense. Les levés topographiques ordinaires sont faits dans un but spécial d'habitude pour des fins militaires. Le département de la Milice poursuit le levé topographique du Canada depuis des années. Chaque année, celle-ci comprise, un crédit est affecté à ce travail. Les levés topographiques indiquent chaque colline, étang, fossé, mur, clôture, souche. C'est un travail essentiellement militaire et pourquoi en voulons-nous dans tout l'ouest du pays, en sus des travaux exécutés depuis vingt-cinq ou trente ans par le ministère de la Milice, je me le demande. A mon avis, ce crédit projeté de \$30,000 est de l'argent jeté à l'eau. Sans doute, cette dépense annuelle remonte à plusieurs années mais on s'est efforcé de montrer à la Chambre que le temps est venu de mettre un frein